AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**223C1730**
FR0011981968-FS0830

30 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**WORLDLINE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 octobre 2023, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2023, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 14 205 415 actions WORLDLINE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,35% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE hors et sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral.

_____

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 572 ADR WORLDLINE (représentant 286 actions WORLDLINE), (ii) 1 160 287 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions WORLDLINE, réglés exclusivement en espèce, (iii) 701 150 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 522 356 actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 237 454 actions WORLDLINE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 282 974 592 actions représentant 326 851 931 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.